

**Adaptations et compléments 2021 du plan sectoriel des transports, partie infrastructure
Rail - 2^{ème} consultation selon l'art. 20 OAT**

Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 25 octobre 2021, qui a retenu notre meilleure attention, et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la version finale du document et des retours de la consultation menée auprès des cantons, communes et instances concernées qui a eu lieu du 21 septembre au 23 décembre 2020, ainsi que des réponses apportées par votre office.

Après analyse par nos services concernés, notamment le service cantonal des transports, nous sommes en mesure de valider les modifications apportées aux documents. Nos remarques faites lors de la consultation précédente ont été considérées.

Concernant les nouvelles gares de formation et plus précisément celle d'Yverdon, le gouvernement neuchâtelois insiste sur le fait que le concept de trafic marchandises sur la ligne du Pied-du-Jura avec les nouveaux points de croisement ne doit pas impacter l'offre TRV en 2035.

Nous n'avons pas décelé de contradictions qui subsisteraient encore avec notre plan directeur cantonal approuvé par la Confédération en 2019 et n'avons pas d'autres remarques à formuler.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 24 novembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND